

(N^o 74.)

SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 3 MAI 1882.

Rapport de la Commission des Finances, chargée d'examiner le Projet de Loi contenant le Budget de la Dette publique pour l'exercice 1882.

*(Voir les n^{os} 83, II, session 1880-1881, 12 et 127, session 1881-1882, de la
Chambre des Représentants, et 65, session 1881-1882, du Sénat.)*

Présents : MM. BISCHOFFSHEIM, Président, DEVADDER, JANSSENS et le baron
BETHUNE, Rapporteur.

MESSIEURS,

Le Projet de Loi contenant le Budget de la dette publique pour l'exercice 1882 a fait, à la Section centrale de la Chambre des Représentants, l'objet d'un examen approfondi, résumé dans un rapport fort étendu de l'honorable M. Demeur.

Il serait superflu de rappeler les observations de la Section centrale et les réponses du Gouvernement, dont tous les membres de la Législature ont eu communication.

Aucune observation n'a été soulevée dans le sein de votre Commission des finances.

Le service de la dette publique s'impose, d'ailleurs, d'une nécessité inéluctable.

Il est fixé, pour l'exercice courant, à la somme de *quatre-vingt-sept millions huit cent deux mille huit cent nonante-sept francs quarante-sept centimes* (fr. 87,802,897-47 c.).

Il présente donc sur le Budget de l'exercice précédent une diminution de fr. 327,217-50.

Votre Commission, Messieurs, a l'honneur de vous en proposer l'adoption, à l'unanimité de ses membres présents.

Le Rapporteur,
Baron PAUL BETHUNE.

Le Président,
J.-R. BISCHOFFSHEIM.